

« PLUS DE 6 ANS DE SOUTIEN  
POUR SOUTENIR ET DEFENDRE  
TOUT LES  
DROITS DES MOTARDS DE  
FRANCE »



## L'EDITO

Après l'assemblée générale de 2014, et le vote de grande orientation national c'est maintenant. Et maintenant notre association un avenir plus sûr, plus détendu, certainement plus mûr et sûr de nous ainsi c'est l'avis de toute l'équipe du Bureau national.

Le labeur des épreuves juridiques que les motards ont connus récemment n'as pas été sans reste et n'a pas manqué, les décisions à prendre non plus pour l'avenir. Le fil rouge de cette mandature, par le choix du Bureau national, s'est concentré sur l'évolution de notre association entièrement que de bénévole, la mise en exergue de notre fonctionnement fédéral, de notre projet associatif commun.

Oui les bénévoles de la FMF ont du pain sur la planche ses le cas de le dire !

et une nous portons une attention particulière vers les formations de nos adhérents. En parallèle, nous nous sommes appliqués à poursuivre le travail sur des dossiers tels que notre participation au Conseil national de la sécurité routière, le développement des «roulages circuits libres», contenir nos dépenses financières, ...

Vous lirez dans ce rapport d'activités le détail de nos actions, de nos décisions, qui sont les suites et la mise en œuvre des orientations prises par vous lors des précédentes assemblées générales et nous nous tenons à votre disposition pour en débattre tous ensemble !

*Le Bureau national de la FMF*

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA FMF 2014-2015



03 - Les protagonistes de la FMF



11 - Les actions de la FMF



07 - Les partenaires de la FMF

## CHAPITRE 1

### LES PROTAGONISTES DE LA FÉDÉRATION

- 03 ▾ I - Les responsables
- 04 ▾ II - Les membres du bureau national
- 05 ▾ III - Les bénévoles
- 06 ▾ IV - Les bureaux
- 07 ▾ V - Les partenaires de la FMF

## CHAPITRE 2

### LES FAITS DE LA FEDERATION

- 11 ▾ I - Les actions pour la défense des motards
- 12 ▾ II - Les actions pour la sécurité des motocyclistes

## CHAPITRE 3

### LES COMPTES DE FEDERATION

- 14 ▾ I - Les bilans globaux et comptables 2014 et 2015 (en cours)

# PARTIE 1

# LES ACTEURS

# DE LA FÉDÉRATION



## I – LES PROTAGONISTES

LA FMF NATIONALE EST DIRIGÉE PAR UN COLLECTIF DE BÉNÉVOLES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE QUI COMPOSENT LE CONSEIL NATIONAL ET LE BUREAU NATIONAL. CELUI-CI DISPOSE DES POUVOIRS LES PLUS ÉTENDUS POUR GÉRER L'ASSOCIATION.

IL COMPREND 10 POSTES ET SE RENOUVELLE TOTALEMENT TOUT LES CINQ ANS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

### Ses missions :

mettre en œuvre les orientations définies par l'assemblée générale

Veiller au respect des statuts

administrer l'association

gérer les membres du Bureau national.

### Les membres du Bureau national sont

**des bénévoles** issus des antennes départementales et régionales. Ils ne perçoivent aucune rémunération. Ils peuvent uniquement prétendre au remboursement des frais qu'ils engagent pour accomplir leurs missions.

**Le Conseil national se réunit quasiment tous les 3 mois**, le plus généralement dans les locaux de la FMF à Fouquereuil, avec une obligation statutaire de 4 réunions annuelles.

*Au 26 mai 2012, le Bureau national était composé de 10 membres :*

**Jordan Guiguen,**  
issu de la FMF 91 et élu en 2012

**Valentin Grimoux,**  
issu de la FMF 53 et élu en 2012

**Thomas Pagès,**  
issu de la FMF 91 et élu en 2012

### Jordan Guiguen, élu en 2012

*« Intégrer le Bureau national, c'est un truc de fou : beaucoup de déplacements partout en France, de sollicitations par email et par téléphone. Mais c'est surtout de l'échange, des rencontres et du partage. Et même si, parfois, on prend des gros coups, quand on aime la moto sur toutes ses formes, on fait avec ! »*

### Thomas Pagès, élu en 2012

*« Les élus ont apportés de nouvelles compétences au Bureau national et fait preuve de beaucoup d'enthousiasme. Je suis extrêmement satisfait du travail que nous avons fait ensemble. C'est un plaisir de travailler ensemble. »*

**Marius Tabaries,**  
issu de la FMF 91 et élu en 2012

**Sylvain Trésorier,**  
issu de la FMF 80 et élu en 2012

**Florian Hilmer,**  
issu de la FMF 60 et élu en 2012

**Thomas Bart,**  
issu de la FMF 62 et élue en 2012

# II – LES MEMBRES DIRECTIFS DE LA FMF

POUR RÉALISER SES MISSIONS, LES MEMBRES DIRECTIFS S'APPUIE SUR UNE ÉQUIPE FORTE COMPOSÉE DE 6 MEMBRES QUI APPORTE ÉGALEMENT UN SOUTIEN TECHNIQUE ET JURIDIQUE À TOUTES LES BUREAUX DES REGIONS ET DES DÉPARTEMENTALES

**Thomas Bart**  
Secrétaire du bureau national

**Brandon Landron**  
1<sup>er</sup> Vice-président

**Julien Guaquier**  
Président de la FMF national

**Florian Hilmer**  
Chargé de mission de sécurité routière

**Jordan Guiguen**  
Coordinateur général  
**Valentin Grimoux**  
Assistant juriste



Attachés à développer leurs savoirs et à acquérir de nouvelles compétences, les membres de la FMF ont, avec l'accord du Bureau national, suivi différentes formations au cours de l'année.

**Julien Guaquier** : Mobilisation d'une équipe autour d'un projet (5 jours) + élaborer un plan de communication (3 jours) ;

**Florian Hilmer** : Gérer et coordonner les équipes des commissions ; dans la branche de l'animation de chaque commissions (3 jours) et gestion des dossiers du CNSR (3 jours) ;

**Jordan Guiguen** : Mobilisation d'une équipe autour d'un projet interne (3 jours), élaborer un plan de communication (2 jours) et stratégie de communication externe et élaboration des bulletins de communication (10 jours).

**Brandon Landron**  
1<sup>er</sup> Vice-président depuis 2012  
« La force de la FMF c'est celle du collectif ! De ses adhérents, de ses élus bénévoles et de l'imbrication avec les structures du mouvement FMF... ».



**Julien Guaquier**  
Président depuis juin 2012  
« Une focale très large sur la FMF mais aussi sur le mouvement d'ensemble, tant sur les plans techniques que politiques. C'est un travail tout aussi passionnant que prenant, et je mesure tous les jours le privilège qu'est le mien de pouvoir travailler au service des motards et des pilotes et de nos causes communes. »

**Le Bureau national a également sur la période 2014-2015 :**

- fait évoluer sa communication avec le bureau d'Ile-de-France en y changeant les différents documents nationaux pour les passations de signatures.
- fait évoluer un poste d'une secrétaire à mi-temps au Bureau national.
- Etablir des relations solides avec le bureau de la FMF 62, la FMF national et le secrétariat du Vice-président à Carrières-sous-Poissy (Yvelines).

Pilotés par un ou plusieurs membres du Bureau national, et les membres du conseil de direction ces groupes de travail permettent de mettre en commun les savoirs et expériences pour échanger et réfléchir sur un thème particulier.

# III – LES MEMBRES BÉNÉVOLES

LE BUREAU NATIONAL PROFITE DES COMPÉTENCES DES BÉNÉVOLES DE L'ASSOCIATION, SOIT EN LEUR CONFIAANT UN MANDAT PERSONNEL SUR UN DOSSIER PRÉCIS, SOIT EN ORGANISANT DES RÉFLEXIONS COLLECTIVES AU SEIN DE GROUPES DE TRAVAIL OU PAR LE BIA DES COMMISSIONS NATIONALES COMPÉTENTS EN LEUR SEIN.

## Le Bureau national a confié 9 mandats de délégataire sur la période 2014–2015

### A – LES DELEGATAIRES

Ce sont des membres de la FMF qui ont reçu du Bureau national une délégation de pouvoir pour traiter, sur une période donnée, une question précise qui les intéresse et sur laquelle ils ont, en général, des compétences professionnelles particulières. Par leur travail et leur implication, ces bénévoles, issus des bureaux de département, apportent une aide précieuse au Bureau national qui leur en est reconnaissant.

**Mickael Noiro** (FMF 56) met ses compétences comptables à la disposition des bureaux pour les aider à créer et à gérer leurs sites internet.

**Marine Delallet** (FMF 45) et membre du conseil de région) apporte ses nombreuses compétences dans les moyens logistiques qui porte une importance aux bureaux.

**Thomas Pagès** (FMF 40) gère, pour la structure nationale, l'organisation de ses assemblées générales : recherche et réservation des sites, gestion logistique, organisation sur place, etc. Le tout en parfaite coordination avec le secrétariat du président et les structures du mouvement FMF. Son mandat s'est trouvé enrichi en 2014 de l'organisation logistique des JTI.

**Jean-Luc Lopuit** (FMF 76) suit depuis plusieurs années toutes les questions relatives à la gestion des circuits de motocross. En mars 2015, son mandat a été étendu à tous les circuits motocyclistes de France pour notamment veiller sur ceux qui sont menacés de fermeture.

**Jean-Yves Lardonty** (FMF 67) a choisi de s'investir dans la formation des bénévoles pour développer les compétences internes et assurer une cohérence entre tous les acteurs de la Fédération.

**Pascal Fortin** (FMF 95) et suit les dossiers européens grâce à ses connaissances des institutions européennes de motocyclisme et à son niveau d'anglais.

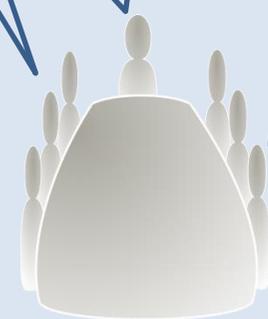
**Florent Sanial** (FMF 63) surveille de près les réseaux sociaux où la FMF est présente et fait profiter les bureaux de son expérience sur la toile.

**Marius Tabaries** (FMF 91) apporte tout son savoir au trésorier de la FMF sur la gestion comptable et financière de l'association. Il assume aussi à chaque assemblée générale une présentation vulgarisée des comptes qui permet à tous les participants de mieux comprendre l'utilisation des ressources de l'association.

**Le groupe de travail sur le fédéralisme**, mise en place par la commission des coordinateurs, qui était chargé à l'origine de réfléchir aux droits et devoirs des acteurs d'une structure fédérale, a désormais sur sa feuille de route la mise à jour du projet associatif de la FMF.

**Le groupe de travail sur les statuts** avait pour mission d'identifier les incohérences juridiques contenues dans les statuts de la FMF nationale et d'y apporter des solutions. Ses propositions permettant de modifier certaines dispositions concernant le droit de vote, le pouvoir du président... et ses modifications seront proposées au vote lors de l'assemblée générale 2015 et en 2016. Il réfléchira ensuite au contenu des statuts types proposés aux bureaux. Soumise aux votes en 2016.

Mis en place par une résolution d'assemblée générale en 2014, **le groupe de travail sur la communication interne** échange sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer le partage d'informations entre les différents organes d'un bureau départementale (Conseil de région et départementale, Bureau, adhérents).



# IV – LES BUREAUX DEPARTEMENTALES

LA FMF ABRITE EN 2015 76 BUREAUX DÉPARTEMENTALES.

SI NOUS NE DÉPLORONS PAS DE FERMETURE, C'EST

AVEC UN TRES GRAND PLAISIR QUE NOUS ACCUEILLONS LES BUREAUX CREE EN 2015 :

*FMF – Pas-de-Calais, Nord, Calvados, Finistère, Loire-Atlantique, Indre-et-Loire, Gironde, Oise, Seine-et-Marne, Moselle, Ardèche, Drôme, Alpes-de-Haute-Provence.*

**Pour être au plus près des bénévoles et consolider leurs liens avec les bureaux,** les membres

du Bureau national se sont organisés pour participer à un maximum de leurs assemblées générales. Ils ont ainsi pu être présents aux assemblées générales des FMF 01, 2A, 06, 14, 29, 37, 50, 59, 60, 62, 66, 67, 69, 73 et 80, ce qui représente environ 14 week-ends de mobilisation.

**Dans cette même perspective de cohérence fédérale,** le Bureau national a également souhaité mettre l'accent sur la formation des militants en la mettant à l'ordre du jour de chaque rencontre nationale et en nommant un délégué dédié à la question. Ainsi, les Journées techniques et d'information, organisées en novembre 2014, proposaient, en marge des réflexions sur les enjeux futurs liés à la sécurité routière, la sécurité des pilotes dans le motocyclisme et à l'environnement

et la mobilité, un module consacré à la présentation de la formation des adhérents mise en place au sein de la FMF 16. L'ordre du jour de la réunion de la commission des coordinateurs du 7 mars 2015 contenait une formation à destination des élus pour les aider à mieux cerner leurs fonctions de président de bureau. Enfin, les conseils de région, désormais largement organisés sur deux jours, ont permis aux membres du Bureau national de proposer une formation politique à tous les bénévoles présents.

**Par ailleurs, trois formations "Éducation Jeunesse et Routière" ont été organisées**

**en 2014 à Paris, Le Mans et Dijon,** permettant à la Fédération de disposer de 27 intervenants supplémentaires capables de sensibiliser les jeunes collégiens et lycéens à la sécurité routière. À ce jour, la FMF compte au total 195 intervenants formés qui ont réalisé une centaine d'interventions depuis les dernières Assises.

Les intervenants sont donc opérationnels à aller sur le terrain

## SUR LE TERRAIN JURIDIQUE, DEUX PROJETS ONT ÉTÉ INITIÉS

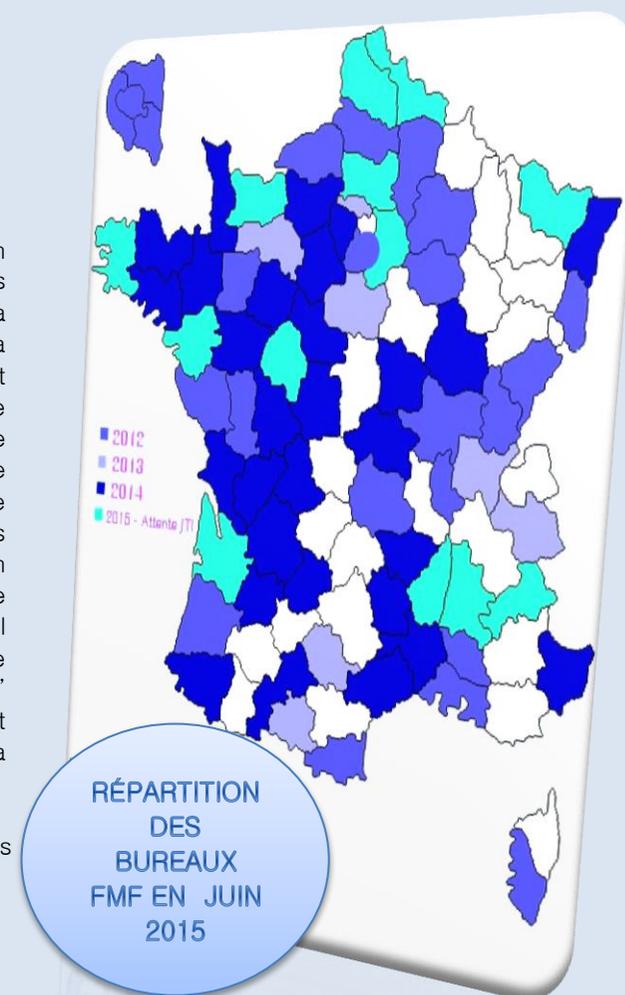
**Mise en place d'un contrat d'assurances fédérales**

Face aux manques d'extension du contrat souscrit depuis plusieurs années auprès de la SMACL, la FMF devrait avec la négocié avec la MAIF pourtant sur des contrats unique couvrant la structure nationale et les bureaux locaux afin de leur fournir une meilleure protection. Le contrat n'est pas signé est devrait être votée en le 1er octobre 2015 pour une application en février 2016. Il devrait contenir une garantie "responsabilité civile" commune à tous les affiliés et offre à chaque bureaux la possibilité de s'assurer pour ses locaux et ses biens, en fonction de ses besoins.

Réforme  
des statuts  
type des bureaux

A l'instar des statuts de la FMF nationale, les statuts types des bureaux mériteraient d'être corrigés pour que le fonctionnement qui y est décrit corresponde à la réalité du terrain.

La réflexion est en cours est devrait aboutir pour le 1er juin 2016.



# V – LES PARTENAIRES

SEULE EN 2009, LA FMF S'EST PROGRESSIVEMENT ENTOURÉE DE NOMBREUX PARTENAIRES, SOIT EN LES CRÉANT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES MOTARDS ET DES PILOTES ISSU DU MOTOCYCLISME, SOIT EN S'ASSOCIANT À DES STRUCTURES EXISTANTES POUR DÉFENDRE LEURS INTÉRÊTS.

## LES PARTENAIRES DU "MOUVEMENT FMF"

### LA COMMISSION NATIONAL STOP VOL

Depuis deux-trois ans maintenant, il y a 6 mois l'incertitude plane sur l'avenir de la commission Stop Vol dont la mission est, notamment, de **collaborer avec l'AFNOR à la définition et au suivi de la norme d'antivol « NF recommandé par la FMF ».**

Cette norme, uniquement exigée par l'ensemble des acteurs du motocyclisme pour le bénéfice de sa garantie « vol », ne faisait recette plus recette à cet époque de l'année auprès des motards qui préfèrent se tourner vers des produits certifiés « **SRA** » qui **présentent aujourd'hui un niveau de qualité équivalent.**

Malgré tout nous sommes maintenant retournés vers des jours meilleurs et les motards retournent vers les antivols certifiés NF beaucoup moins cher et tout aussi solide contre le vol.

Les travaux de la Commission continue et la problématique du vol, chère aux motards et aux pilotes, reste une activité à part entière de la FMF et que l'expérience acquise par les bénévoles soit toujours valorisée. De nombreux projets devraient prendre forme en 2015.

### LES ÉDITIONS DE LA FMF

Nous assistons à une croissance de nos activités une création votée et confirmée par l'Assemblée générale d'un bulletin d'information trimestriel en partenariat avec les Éditions de la FMF qui devront voir le jour en septembre 2015. **Une bonne opération que les éditions de la FMF continue leurs progressions dans leurs projets conduit par tous les équipes bénévoles.**

le Bureau national a renouvelé toute sa confiance et assuré les bénévoles du soutien de la FMF. **Sur le terrain, tous les bénévoles de la FMF défendent les valeurs de cet éditoriale fédérale de la FMF.** Côté boutique, la FMF a renforcé son partenariat avec les Éditions pour développer de nouveaux produits dérivés qui devraient, à moyen terme, **fournir une autre source de financement aux deux structures.** Une première ligne "pour toi motard", qui s'adresse aux adhérents de la FMF, a vu le jour en février 2015. Une gamme destinée aux jeunes motards et pilotes devrait être commercialisée à la fin de l'année 2015. Dans l'intervalle sortiront de nouveaux produits : porte-clés, écusson et autocollant.

### LA FORMATION DES MOTARDS DE FRANCE (FMFRANCE)

L'FMFRANCE s'est concentrée sur le **développement de l'association coopérative créée fin 2014 de l'FMFRANCE Pro qui a connu des prometteurs.** Après un changement de vice-président il y a 3 mois, la nouvelle structure de l'association FMF est repartie sur d'excellentes bases. **De son côté, la FMF est déjà prête à promouvoir l'expertise de sa association lorsque toutes ses activités seront en place (stage moto, scooter, stage de perfectionnement post permis)**

### LA FMF MOTOS DE LOISIRS

Depuis 2010, les bénévoles de la FMF Motos de Loisirs s'investissent pour éduquer les jeunes, par le biais du deux-roues motorisés, à la sécurité routière et à la citoyenneté. **Un nouveau projet tourné vers les pilotes du motocyclisme et de ses formations.** Elle devrait le présenter à ses adhérents lors de sa prochaine assemblée générale en 2016. **En attendant, la FMF et ses bureaux ont rappelé leur attachement à ce partenaire important et espèrent qu'il innoveront une nouvelle direction en 2016.**

## LES PARTENAIRES DU “MOUVEMENT FMF”

### LES ACTEURS DE LA FILIÈRE DEUX-ROUES MOTORISÉS

De nombreux dossiers exigent une mobilisation collective de tous les acteurs qui “vivent” du deux roues motorisés et du motocyclisme : représentants des constructeurs (**Chambre Syndicale Internationale de l'Automobile et du Motocycle**), des revendeurs (**Conseil national des professionnels de l'automobile et Fédération nationale du commerce et de la réparation du cycle et du motocycle**) et des usagers (**Ligue de Défense des Motards**,

**Fédération française des motards en colère de ses antennes et le Collectif de Défense des Loisirs Verts**). Ce travail en commun permet d'être plus efficaces et de s'enrichir mutuellement des expériences déjà acquise et atouts de nos connaissances dans le motocyclisme de chacun d'entre nous. Par ailleurs, la filière, ainsi organisée, constitue un interlocuteur de poids face aux différents ministères que nous collaborons avec lesquels elle doit aussi dialoguer, le plus souvent pour anticiper des évolutions réglementaires, sur nos plans de défense du motocyclisme comme par exemple, l'abrogation du bridage des motos à 100 chevaux ou l'expérimentation de la circulation inter-files et la défense du sport motocyclisme.

En fonction des sujets, les partenariats peuvent n'inclure qu'une partie des acteurs de la filière et c'est naturellement avec le CODEVER que les liens sont les plus étroits pour défendre les conditions de pratique du motocyclisme, sur route, sur piste et le tout-terrain.

Des sujets, plus transversal ont encore, amené la FMF à se rapprocher ponctuellement d'entités extérieures au monde de la moto et du motocyclisme mais dont les prises de position, sur un dossier particulier, convergent vers les siennes. Ce fut le cas cette année avec

le groupe de pression “**Automobilité & Avenir**” qui a rassemblé les représentants de tous types d'usagers motorisés (**deux-roues, voitures et poids lourds**) pour demander la résiliation des contrats de concessions autoroutières. Si

les combats menés ont eu raison, et ses sans surprise qui ont été abandonner. L'expérience reste bénéfique pour la FMF qui, en profitant des contacts de lobbyistes professionnels, a pu rencontrer plusieurs responsables politiques et asseoir auprès d'eux son expertise et gagner en crédibilité.

### LES PARTENARIATS

En 2015, la FMF a décidée de signer une nouvelle convention avec des nouveaux partenaires comme Auchan, Carrefour et Carrefour Market pour l'organisation des Relais Motos FMF. Une impulsion que les bureaux des départements et des régions saluent vivement et souhaitant depuis toujours voir le jour pour améliorer l'organisation des relais motos avant tout de ses relais dans toute la France. Convenir des tarifs pour les frais alimentaires et fixée les quantités totales. Deux ans plus tard de négociations et de discussion, l'envie d'œuvrer ensemble pour améliorer avant tout les organisations logistiques, notamment lors des grands évènements (Enduropale, 24h du Mans, Moto GP ou Bol d'Or), a permis de prendre un bon départ et d'aboutir à un nouveau partenariat dont la FMF espère qu'il facilitera le travail des bureaux sur le terrain.



FÉDÉRATION DES MOTARDS DE FRANCE

## La FMF est adhérente à la FEMA

Federation of European Motorcyclists' Associations  
(Fédération des Associations Motocyclistes Européennes)



## Les associations adhérentes

Ce sont des associations d'envergure nationale qui se reconnaissent dans les valeurs de la FMF et choisissent d'y adhérer.



## L'édition de la FMF

Créée par la FMF pour informer en toute impartialité les usagers et les motocyclistes de 2 et 3 roues motorisés.



## Les commissions nationales de la FMF

Elles font partie de la FMF et ont été créées pour répondre à une problématique spécifique : lutte contre le vol, aide des motocyclistes, ai des membres et des pilotes, aide juridique ou formation des jeunes.



## 76 bureaux Départementales

qui représentent la FMF sur tout le territoire.



# PARTIE 2

# LES ACTIONS

# DE LA FÉDÉRATION

CETTE ANNÉE ENCORE LA FMF A TRAVAILLÉ AU QUOTIDIEN POUR DÉFENDRE LES DROITS DES MOTARDS ET DES MOTOCYCLISTES ET METTRE EN OEUVRE DES ACTIONS CONCRÈTES POUR AMÉLIORER LEUR SÉCURITÉ.

## I – LES ACTIONS POUR LA DÉFENSE DES MOTOCYCLISTES

### PARTICIPATION AU CONSEIL NATIONAL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CNSR)

Présenté comme le “Parlement de la sécurité routière”, le CNSR, relancé fin 2012, rassemble élus, associations, entreprises et administrations, pour débattre de la sécurité routière. La FMF y représente évidemment les utilisateurs de deux-roues motorisés.

Après l’enterrement de la baisse de la limitation de vitesse à 80km/h sur le réseau secondaire, passée d’une généralisation à une expérimentation sur quelques tronçons accidentogènes, le fait marquant de l’année a sans

aucun doute été la mise en œuvre de l’expérimentation de la circulation inter-files. Ce test, préalable à toute légalisation de la pratique, a été obtenu par la commission “Sécurité Routière” du CNSR, présidée par Patrick Jacquot au titre du GEMA. Il débutera en septembre 2015 dans la région d’Ile-de-France et dans les départements du Rhône, des Bouches-du-Rhône et de la Gironde.

**Pour la FMF, qui a en partie soutenu la proposition, la mise en place de cette expérimentation est satisfaisante à double tranchant.**

D’abord, pour tous les usagers de deux et trois-roues

deux et trois-roues motorisés pour finalement aboutir à un compromis consistant à la simple harmonisation des plus petites plaques sur le format le plus grand (déjà applicable aux motos), sans oublier le gilet jaune qui est passé de l’obligation de port en permanence à l’obligation de port en cas d’arrêt d’urgence.

motorisés, elle constitue une reconnaissance officielle d’une spécificité de circulation qui leur est propre et qui était, jusqu’à aujourd’hui, peu prise en compte, pour ne pas dire niée, par les autorités en charge de la sécurité routière. Reconnaître cette pratique, c’est reconnaître “l’existence” des deux-roues motorisés en tant que tel alors que jusqu’à maintenant, pour le Code de la route, ils sont des voitures comme les autres. Ensuite, c’est aussi, pour la FMF, la reconnaissance de son expertise et du travail qu’elle a fourni ces dernières années auprès des instances dans lesquelles elle siège, puisque les critères qui ont globalement été retenus sont ceux qu’elle a toujours promus, en accord avec l’AFDM, pour une pratique apaisée de la circulation inter files.

spectaculaires. **Globalement, la sécurité routière reste orientée sur la répression, mais il est important que la FMF participe aux débats pour pouvoir s’opposer aux propositions qu’elle juge injustes et injustifiées.** D’ailleurs, c’est sans doute sa participation aux débats qui a permis de modérer les aspirations du gouvernement quant à l’évolution de la taille des plaques d’immatriculation des

Il reste maintenant à espérer que les observations menées sur le terrain donneront le feu vert à la légalisation de cette pratique (et non à son interdiction) et surtout à son enseignement dans les écoles de conduite. Le travail des autres commissions “jeunesse et éducation routière et sécurité routières” n’ont pas débouché sur des mesures.

Dans les deux cas, le problème est le même : les spécificités des deux-roues motorisés ne sont absolument pas prises en compte. En réponse, la FMF se mobilise, avec ses partenaires et les bureaux d’Ile de France, pour rappeler des évidences, la première étant que les motos ne roulent pas au diesel... Mais au-delà des considérations purement techniques relatives aux émissions polluantes de tel ou tel véhicule, **c’est bien sur le terrain social que la FMF se place pour dénoncer ces politiques publiques parce qu’elles lèsent, avant tout, les citoyens qui n’ont pas les moyens d’acheter des véhicules neufs.**

### AGIR POUR PRÉSERVER LA LIBERTÉ DE CIRCULER

#### LUTTE CONTRE LES RESTRICTIONS DE CIRCULATION

Le combat de la FMF pour améliorer la sécurité routière des usagers de deux-roues motorisés s’accompagne aujourd’hui d’une **lutte pour préserver leur liberté de circuler face aux pseudos enjeux environnementaux.** En effet, les menaces d’interdiction de circulation augmentent au fur et à mesure que les échéances arrêtées par l’Union européenne pour améliorer la qualité de l’air se rapprochent. La loi sur la transition énergétique, votée au Parlement, devrait permettre aux grandes agglomérations de

mettre en place dès 2016 des zones à circulation restreinte au sein desquelles les véhicules répondant aux plus anciennes normes de pollution ne pourront plus rouler. La ville de Paris a d’ores et déjà annoncé sa volonté d’interdire, en juillet 2016, la circulation dans toute la capitale de tous les deux-roues mis en circulation avant le 31 mai 2000. L’interdiction visera, en 2020, toutes les motos et scooters immatriculés avant juillet 2015. Ponctuellement les restrictions de circulation affectent déjà les deux-roues motorisés lorsque la circulation alternée est mise en œuvre, là encore, à Paris et dans sa proche banlieue.

## OBTENTION DE LA MODIFICATION DU PERMIS – A2

Plus d'un an après l'entrée en vigueur de la réforme sur les permis de conduire, la FMF a finalement obtenu, avec l'aide de la Fédération Française des Motards en Colère et la de l'Union de Défense des Motards, la modification des caractéristiques des véhicules accessibles avec un permis "A2". Depuis le 19 janvier 2013, les titulaires du nouveau permis progressif dit permis "A2" ne pouvaient, en effet, conduire que des motos bridées à 47,5 chevaux maximum à la condition que la puissance d'origine du véhicule ne fût pas plus de deux fois supérieure à la puissance bridée. Cette limite interdisait aux nouveaux conducteurs l'accès à nombre de motos d'occasions bridées à 34 ch (limite de puissance en vigueur avant la réforme de 2013), obligeant ces derniers à se tourner vers des motos plus récentes, et donc plus chères... Elle a finalement été revue par un décret publié le 1er novembre 2014. Le nouvel article R221-4 du code de la route impose désormais

une limite plus cohérente en imposant que les motos bridées pour les permis A2 ne soient pas dérivées d'un modèle de plus de 70 kW (soit environ 95 chevaux). Grâce à cette modification de texte, les titulaires du permis A2 ont pu accéder à toute une gamme de moyennes cylindrées bridées à 34 chevaux très présentes sur le marché de l'occasion à des tarifs abordables. C'est aussi ça défendre les motocyclistes !

## NÉGOCIATION DE "L'APRÈS LOI DES 100 CHEVAUX"

Le 1er janvier 2016, la dérogation accordée à la France par l'Union européenne prendra fin. Le gouvernement français ne pourra plus interdire sur son territoire l'immatriculation des motos dont la puissance sera supérieure à 73,6 kilowatts, comme il le faisait depuis le 1er janvier 1985 au nom d'un intérêt de sécurité routière qui n'a jamais été démontré. Ce changement

de réglementation impactera évidemment le marché de l'occasion et les motards s'interrogent sur le devenir de leurs engins qui, pour le moment, sont toujours artificiellement bridées à 100 chevaux. Pourront-ils les faire débrider à partir du 1er janvier 2016 ?

«C'est aussi ça, défendre les motards !»

Là est toute la question mais la réponse du gouvernement tarde à venir malgré plusieurs réunions consacrées au sujet. La FMF, entourée des autres acteurs de la filière deux-roues (représentants des constructeurs, des motocistes et des motards), plaide pour une large application de la nouvelle réglementation à tous les deux-roues motorisés en circulation, afin de préserver leur valeur sur le marché de l'occasion. La décision des pouvoirs publics est

espérée pour le second semestre 2015.

## DEMANDE DE RÉSILIATION DES CONTRATS DE CONCESSIONS AUTOROUTIÈRES

En 2014, alors que le gouvernement s'apprêtait à signer un plan de relance autoroutier qui prévoyait un allongement de la durée des concessions accordées aux sociétés d'autoroute en échange de la réalisation de 3,6 millions de travaux, la commission finances de l'Assemblée nationale a demandé l'avis de l'autorité de la concurrence. Le 17 septembre suivant, cette autorité a rendu un rapport sévère sur la gestion des autoroutes et a déconseillé à l'Etat de signer le plan de relance. Un mois plus tard, sa position était contredite par la Commission européenne qui validait la prolongation des concessions. Alertée sur les enjeux en place lors d'une réunion du comité des usagers du réseau routier national, au sein duquel elle siège depuis plusieurs années, la FMF s'est engagée auprès du groupe de réflexion

«Automobilité & Avenir » (qui réunit les transporteurs routiers (OTRE), les automobilistes (UNAC), l'automobile club des avocats (ACA) et les usagers de deux et trois-roues motorisés (FFMC, FMF et FFM)) pour demander officiellement à l'Etat de résilier les contrats de concessions en cours dans l'intérêt général des usagers de la route. Ces derniers emprunteraient en effet d'autant plus volontiers les réseaux sécurisés que sont les autoroutes si ceux-ci étaient moins chers. Après avoir organisé une conférence de presse le 15 octobre, les membres du groupe "Automobilité & Avenir" ont été auditionnés, le 4 décembre, par un groupe de travail ad hoc institué par le Sénat. Le lobbying s'est ensuite poursuivi à Bruxelles auprès des députés européens et des fonctionnaires de la Commission européenne pour demander notamment que celle-ci revienne sur l'aval qu'elle avait donné au plan de relance autoroutier. En France, ce sont finalement 152 députés qui ont adressé un courrier au Premier Ministre pour demander la résiliation.

Des contrats de concession pour que l'Etat profite des bénéfices dégagés par ces infrastructures tout en limitant le tarif des péages mis à la charge des usagers.

Leur mobilisation n'a toutefois pas suffi et l'échéance du 31 décembre 2014 est passée sans qu'aucun contrat ne soit dénoncé. De leur côté, les sociétés concessionnaires d'autoroutes ont su préserver leurs intérêts en bénéficiant d'appuis politiques importants qui ont même conduit le gouvernement à envisager de remettre en cause les prérogatives de l'autorité de la concurrence qui avait révélé au grand public le "scandale" des sociétés d'autoroutes. En 2015, il y a donc peu de chance que le dossier évolue. L'expérience reste bénéfique pour la FMF qui pourra capitaliser sur les liens qu'elle a pu nouer, pour l'occasion, avec d'autres structures et des décideurs politiques.

# II – LES ACTIONS POUR LA SÉCURITÉ DES MOTARDS ET DES MOTOCYCLISTES

## ORGANISATION D'OPÉRATIONS RENCONTRE ELU ET MOTARDS SUR TOUT LE TERRITOIRE

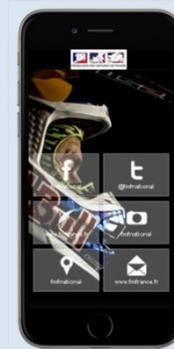
Nouveauté et volonté de l'association, la FMF a décidé de coordonner l'organisation d'opérations "rencontre élu motard" sur tout le territoire national les deux premières semaines de juin. L'objectif de ces manifestations est de sensibiliser les élus sur les infrastructures routières mais aussi la prise de conscience des responsables territoriaux aux spécificités des deux-roues motorisés afin qu'ils en tiennent compte dans leurs travaux routiers ses spécificités.



Logo des opérations  
«Rencontre élu et motard» - 2015

routières. Ces actions n'existent pas avant mais étaient, auparavant, organisées que ponctuellement et de façon isolée, à l'initiative des bureaux. Depuis cet année, la structure nationale a coordonné ces actions au niveau national et a demandé aux bureaux de les réaliser sur une période donnée afin de leur donner plus de poids et plus de visibilité. L'événement profite pour l'occasion de l'accompagnement des structures « de la FMF » pour la réalisation de visuel et supports de communication ; les Éditions de la FMF, pour la médiatisation, des opérations ; la FMF, pour le relais d'information.

Le Bureau national espère une mobilisation encore sera grande en 2015 non seulement pour que les personnels concernés agissent en faveur de la sécurité des usagers de deux-roues motorisés mais aussi pour qu'ils soient sensibilisés aux vertus de ce moyen de transport dans le cadre de leurs futures réflexions sur la mobilité.



## SOUTIEN AU LANCEMENT DE L'APPLICATION "FMF OFFICIEL »

Conçue par un pilote, l'application gratuite « FMF officiel » avait pour objectif de permettre à tous les utilisateurs de la moto et du motocyclisme de retrouver tous nos informations fédérales sur notre application de l'association. Début 2015, l'application a été disponible sur l'apple store mais il fallait encore la développer pour qu'elle soit également accessible à tous les motocyclistes disposant d'un téléphone sous android. Son concepteur a donc lancé sur internet une action de financement participatif à laquelle la FMF s'est associée. Malheureusement, le montant de 2500 €, nécessaire au développement de l'application, n'a pas été atteint, ce qui a mis fin au projet. Malgré cet insuccès,

**La FMF, en apportant son soutien à une initiative solidaire et collaborative, a montré qu'elle pouvait accompagner des projets innovants portés par des motards et les pilotes, au service d'autres motocyclistes.**

## AGIR POUR LA SÉCURITÉ

### ORGANISATION DES RELAIS MOTOS DE LA FMF

19 Relais Motards Calmos ont été organisés depuis les assises 2014 : 09, à l'occasion des grands événements moto, 10 en dehors de ces rendez-vous sportifs. Dans tous les cas, il s'agissait, comme d'habitude, de proposer aux motards de faire une pause sur leur trajet et, au travers de ce moment convivial, de les sensibiliser à leur sécurité.

Certaines se sont tournées vers les sociétés concessionnaires d'autoroute qui ambitionnaient de créer leurs propres relais appelés «Relais Routes». Pour ne pas se laisser déposséder de ses actions, le Bureau national a demandé aux bureaux, lors de sa réunion de février 2015, de ne pas s'engager dans la tenue de relais si ceux-ci ne portaient pas officiellement le nom «Relais Moto de la FMF», précisant que ni la FMF ne communique désormais sur l'organisation de relais qui porteraient un autre nom, ou du moins, pas autrement que pour signaler qu'ils ne sont que des copies d'une action phare de la FMF.

Déjà en 2013, une résolution votée par l'assemblée générale imposait aux bureaux de la FMF d'utiliser le nom «Relais Motos de la FMF» et rappelait que ces relais pouvaient être organisés hors autoroute et sur les aires d'autoroute qu'à la condition que les sociétés concessionnaires concernées aient accordé une gratuité de passage aux motards lors des grands événements moto.

Au-delà des rapprochements locaux avec les sociétés d'autoroute, les bureaux ont pu, cette année, profiter d'un partenariat avec moto diffusion et motoland qui leur ont fourni des quantités énormes de produits pour leurs stands mécaniques.

**En 2015, une convention avec les DDE et DDTM devrait être signée avec l'espoir qu'elle favorise le travail des bureaux sur le terrain.** La gratuité a également été reconduite lors des événements motards.



## ORGANISATION DES SESSIONS DE ROULAGE GRATUIT SUR LES CIRCUITS EN FRANCE

Dès sa création la FMF a souhaité, pour vocation à offrir à tous les motards un lieu sécurisé dédié à la pratique de la vitesse. Et pour que l'infrastructure profite au plus grand nombre, l'accès à la piste est depuis 2 ans maintenant, gratuit 22 week-ends par an. Elle défend les circuits et s'oppose aussi contre leurs fermetures aux côtés de la Fédération Française de Motocyclisme pour lutter contre les disparitions massives de circuit. C'est aussi un objectif de l'association de mener des actions pour éviter et prévenir les difficultés de gestion éventuels des circuits motocyclistes.

## MISE EN PLACE DU "PACK PROTECTION MOTO"

En mars 2015, lors des Journées professionnelles de la moto et du scooter, la Chambre syndicale internationale de l'automobile et du motorcycle (CSIAM)

L'organisation logistique de ces week-ends de roulage qui sont gratuits. En fonction de l'affluence et de la saison, 3 à 20 bénévoles FMF, principalement issus des bureaux d'Ile de France, accueillent les motards et gèrent leur accès à la piste. On peut s'y reposer, papoter, adhérer à la FMF, acheter des produits dérivés. Il constitue ainsi un lieu de convivialité où tous les motards peuvent découvrir le "Mouvement FMF".

a annoncé aux professionnels de la moto l'organisation de la deuxième édition l'opération "Pack Protection" entre le 1er avril et le 30 juin 2015, dont l'objectif est de favoriser le port de vêtements de protection à moto ou à scooter



*L'ensemble des événements organisés par les bénévoles de la FMF. Les sessions de roulage organisées avec les moyens à disposition par les partenaires et l'association...*



Pendant cette période, les usagers peuvent acheter à prix réduit un ensemble d'équipements destinés à les protéger en cas de chute. 4 packs sont proposés en fonction du niveau d'équipement souhaité. La FMF, qui a toujours été favorable aux incitations pour promouvoir le port d'équipements protecteurs, a bien sûr soutenu l'initiative et participé, dans ce but, à la médiatisation de l'opération notamment par le biais d'une vidéo réalisée et éditée par les éditions de la FMF et Motard Actu.

## ORGANISATION DES STAGE SUR CIRCUIT TOUT TERRAIN

Dès la confirmation par l'assemblée générale en 2013 de la mise en place du projet fédéral qui est investi et conduit par la commission nationale de motocross, elle assure des stages de motocross à moitié prix et organisée par des bénévoles de l'association qui sont diplômée d'Etat en encadrement de stage. Depuis octobre 2013 à mai 2015, la FMF a réussie en partenariat avec les motos-clubs à organisée 45 stages partout en France. Les bureaux reversent 30 % du prix des formations directement aux clubs.

## ORGANISATION DES STAGE SUR CIRCUIT TOUT TERRAIN

La commission enduro à organisée 25 sorties depuis le lancement du projet par la commission. Depuis le vote des assises en 2013 du projet il regroupe 3 partenaires qui aide l'association à organisée ses randonnée. Ils sont ouverts à l'ensemble des adhérents et non adhérent de la FMF. Les projets vont continuer en 2015 et se poursuivre en 2016.

# PARTIE 3

# LES FINANCES



## DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSSE

### LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

### DES RESSOURCES EN BAISSSE EN RAISON DE LA BAISSSE DES ADHESIONS

Les ressources 2014 de la FMF s'élèvent à 608 K€, contre 423 K€ en 2013. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse des adhésions : nous avons été 6.590 adhérents personnes physiques en 2014 contre 6.620 en 2013. Ainsi, le montant des cotisations des adhérents personnes physiques a diminué de 12%, passant de 285 K€ en 2013 à 270 K€ en 2014. Les cotisations des structures sont plutôt stables, à 171 K€ contre 165 K€ en 2013.

Les prestations vendues sont essentiellement constituées des prestations facturées à l'AFNOR (13 K€) et de refacturations de frais aux bureaux, aux adhérents et à d'autres structures de l'association.



Les charges de fonctionnement diminuent plus rapidement que les ressources. Cette baisse s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- ⇒ Forte baisse du coût des salons et événement (2013 ayant été notamment impacté par le coût de la participation au Salon de la moto de Paris, déplacement et partenariats).

L'associations depuis 2014 ;

- ⇒ Baisse des charges de fonctionnement s'expliquant principalement par la baisse des travaux de rénovation du siège de la FMF.

Le résultat exceptionnel est une charge de 17,8 K€ (néant en 2013). Il se compose essentiellement du coût de mise au rebut d'immobilisations n'ayant pu être transférées dans les travaux de rénovation (160 749 K€) et du provisionnement d'un litige concernant la commission juridique Vol (392 K€).

■ 2014 ■ 2013

**Ressources associatives direct**

349 900,00 €  
550 000,00 €

**Vente de produits et de marchandises**

3 750,00 €  
2 600,00 €

**Prestation diverses et ventes**

70 000,00 €  
56 375,00 €

**Total du fonctionnement**

423 650,00 €  
608 975,00 €

■ 2014 ■ 2013

**Les charges externes**

223 870,00 €  
296 095,00 €

**Les impôts et taxes**

17 882,00 €  
18 143,00 €

**Distributions aux commissions**

150 580,00 €  
160 749,00 €

**Total des charges direct**

392 332,00 €  
474 987,00 €

4 conventions, passées avec nos partenaires, sont actuellement en vigueur

# LES GRANDES TENDANCES DE L'EXERCICE 2014

## UN RÉSULTAT NET CONFORME AU PRÉVISIONNEL

L'exercice présente un résultat positif de 15 K€ (contre une perte de 6,5 K€ en 2013), conforme au budget révisé présenté à l'assemblée générale 2014 et qui s'élevait à 18,5 K€.

## UN BILAN SOLIDE

Grâce aux excédents dégagés depuis 2012, la FMF dispose de fonds associatifs conséquents à 523 K€ et une trésorerie s'élevant à 495 K€ à la fin de l'exercice.

## AUGMENTATION DU COÛT DES RENCONTRES NATIONALES

Le coût d'organisation des rencontres nationales a connu une forte augmentation en 2014. Ce sont les assises et les JTI surtout qui pèsent dans le budget de la FMF.

Chaque année, nous sommes obligées avec les structures du mouvement à se tourner vers d'autres enseignes.

Le problème est que nos besoins, notamment en termes de capacité d'hébergement, sont tels que seuls 2 centres en France sont susceptibles de nous recevoir dans une fourchette de tarifs acceptables. Situés sur 3 zones en France, ces sites appliquent des tarifs élevés ce qui fait craindre une explosion du coût de cet événement dans les années à venir si son format n'évolue pas.

C'est aussi pour tenter de maîtriser ces coûts que nous avons accepté de signer, pour l'organisation des Journées Techniques et d'Information, une convention sur 4 ans.

Les JTI 2015, 2016, 2017 et 2018 se dérouleront donc à Nancy. **En échange de cet engagement sur plusieurs années, les tarifs du centre ont pu être négociés et contenus.** À noter que ces négociations ne sont pas possibles avec les 2

centres susceptibles d'accueillir nos prochaines assises : à cette période de l'année, ils sont pleins que nous y allions ou pas... À une moindre échelle, l'organisation des deux réunions de la commission des coordinateurs et des présidents peut également s'avérer onéreuse en fonction du nombre de participants. Si la dernière édition a pu se tenir dans les locaux des commissions nationales à Conteville, les précédentes avaient donné lieu à des réservations de salle à Rouen et sur Dieppe. Ce sont des contraintes dont il faudra absolument tenir compte à l'avenir, les coordinateurs, les présidents et le Bureau national étant attachés à ces rencontres.



## CONVENTION SIGNÉE LE 9 FEVRIER 2015 AVEC LA FMF SUR LA RÉPARTITION DES CHARGES RELATIVES À LA PRÉSENCE DU PROJET DE LA FMF SUR LES CIRCUITS DE VITESSE

La convention définit la hauteur de la contribution de la FMF aux charges liées au fonctionnement de l'organisation des « roulage libre ». Ces dépenses comprennent les redevances d'occupation, l'assurance contractée à la SMACLE et les frais liés à l'organisation des week-ends de roulage gratuit.

La quote-part de la FMF s'élève à 37%.

## CONVENTION SIGNÉE LE 2 MARS 2015 AVEC LES EDITIONS DE LA FMF POUR LE CALCUL ET LE RÈGLEMENT DE SA CONTRIBUTION ANNUELLE À LA FMF NATIONAL

La convention définit les modalités de calcul et de règlement de la contribution des Editions de la FMF. Elle prévoit notamment que la cotisation annuelle des Editions de la FMF qui son calculée proportionnellement au prorata de sa composition de cet structure fédéral.

## CONVENTION SIGNÉE LE 31 JUILLET 2014 AVEC LE PETIT FUTE ET LA FMF

La convention a pour objet de définir les droits et obligations des deux parties quant au développement du projet lancée et votée en seconde lecture aux assises 2014 à Lille. Elle correspond à la mise en place du projet et des correspondant inter régional entre chaque correspondant de l'éditoriale du Petit Futé et de la FMF national.

## CONVENTION SIGNÉE LE 25 JUILLET 2014 AVEC LE GROUPE DAFY-MOTO RELATIVE AU PROJET « PACK JEUNE MOTARD »

La convention régleme le projet commun avec Dafy-Moto et la Fédération sur le lancement et la participation au projet sur le « pack jeune motard ». Il consiste aux jeunes motards 'post permis » de lancée dans la grande aventure de la moto et du monde motard, sans ruinée pour autant lors des achats d'équipements motards. Un projet mené par la commission de vitesse, la commission de sécurité routière et des grands évènements motos. Il a été adopté aux assises 2014.

***MERCI ENCORE A VOUS ET AUX MEMBRES DE LA  
FMF ! LA ROUTE CONTINUE EN 2015 ET 2016 !***



Fédération des Motards de France  
235, rue des Ecoles, 78955 – Carrières-sous-Poissy  
01 78 63 47 48 – [fmf.national@gmail.com](mailto:fmf.national@gmail.com) – [www.fmfrance.fr](http://www.fmfrance.fr)